



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
SEANCE DU 08/10/2018**

DELIBERATION N°2018-10-02

Adhésion de l'Office Public de l'Habitat de Thiais

L'an deux mille dix-huit, le huit octobre, à dix-neuf heures trente, les membres du Comité Syndical du SIIM 94, créé par arrêtés préfectoraux des 31 janvier 1974 et 3 mai 2016, légalement convoqués le 1^{er} octobre 2018 par le Président, se sont réunis au siège du SIIM94, 24 bd Paul Vaillant Couturier à Ivry-sur-Seine.

Nombre de
membres titulaires
en exercice.....17
Présents..... 9
Représentés0

Monsieur Albertino RAMAEL est désigné pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance, qu'il accepte.

Madame Anne-Françoise DIEHL, qui assistait à la séance, lui a été adjointe au titre d'auxiliaire.

MEMBRES PRESENTS :

Jean-Michel ARBERET **Président**, Franck BOMBLED, François DUCCELLIER, **Vice-président·e·s**, Sébastien LE ROUX, Nicole POLIAN, Anne RAJCHMAN, Albertino RAMAEL, **délégué·e·s titulaires**, Youcef BOKRETA, Cécile DUBOILLE, **délégué·e·s suppléantes**.

Certifié exécutoire
compte tenu de la
transmission en
préfecture le

18 OCT. 2018

Et de la publication ou
de la notification
le

19 OCT. 2018

MEMBRES REPRESENTES PAR POUVOIR :

Néant.

ABSENTS NON REPRESENTES :

Jean-Pierre MOINEAU, Séverine PETER, **Vice-président·e·s**, Christian PALLATIER, **Secrétaire**, Badri AHMED, Paulo FERREIRA-NUNES, Sophie LERICQ, Isabelle LORAND, Pierre MARTINEZ, Philippe VIDAL, Jeanne ZERNER, **délégué·e·s titulaires**



Adhésion de l'Office Public de l'Habitat de Thiais
--

LE COMITE SYNDICAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts du Syndicat,

Vu les arrêtés préfectoraux des 31 janvier 1974 et 3 mai 2016,

Vu la délibération n°6 du Conseil d'Administration de l'Office Public de l'Habitat (OPH) de la Ville de Thiais du 29 mars 2018, par laquelle l'OPH de Thiais demande l'adhésion au SIIM94,

Considérant que le SIIM94 a transmis cette demande d'adhésion à l'ensemble des collectivités adhérentes par courrier expédié le 23 avril 2018,

Vu la délibération du Conseil Municipal de Gentilly du 28 juin 2018 prononçant un avis favorable,

Vu la délibération n° DEL0618_21 du Conseil Municipal d'Ivry-sur-Seine du 28 juin 2018 prononçant un avis favorable,

Considérant que, en l'absence d'avis formulé dans un délai de trois mois, la décision des autres adhérents du SIIM94 est réputée favorable,

Considérant que l'adhésion de l'OPH de Thiais vient renforcer la mutualisation des outils informatiques déployés par le SIIM94,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Par 9 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

Article 1 : Approuve l'adhésion de l'Office Public de l'Habitat de Thiais.

Article 2 : Dit que cette adhésion prend effet au 1^{er} août 2018.

Article 3 : Fixe le montant de la cotisation d'infogérance pour l'année 2018 à 12 500 € nets.

Article 4 : Approuve la convention d'adhésion annexée à la présente et autorise le Président à signer cette convention ainsi qu'à effectuer toute démarche s'y rapportant.

Article 5 : Ampliation de la présente délibération sera transmise à :


- Monsieur le Préfet du Val-de-Marne
- Monsieur le Président de l'Office Public de l'Habitat de Thiais
- Madame la Chef de service comptable de la Trésorerie de Vitry sur Seine
- Madame la Directrice Générale du SIIM94, pour exécution

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification.

Le Président du SIIM94 et le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du comité syndical.

Fait à Ivry-sur-Seine le 18 octobre 2018


Jean-Michel ARBERET
Président
Adjoint au maire d'Arcueil

